

2021



13

Sécurité sociale

Neuchâtel 2023

Statistique des caisses de pensions 2021

Domaine «Sécurité sociale»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (+41 58 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Statistique des caisses de pensions – Principaux résultats 2017–2021,

OFS, Neuchâtel 2022, numéro OFS: 555-2100

Les fonds de bienfaisance en Suisse en 2020,

OFS, Neuchâtel 2022, numéro OFS: 1305-2000

Domaine «Sécurité sociale» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 13 – Sécurité sociale ou www.socialsecurity-stat.admin.ch

Statistique des caisses de pensions 2021

Rédaction Daniel Ehrlich, OFS; Markus Massmünster, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2023

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: section BEVO, tél. 0800 86 42 10, pkstat@bfs.admin.ch

Rédaction: Daniel Ehrlich, OFS; Markus Massmünster, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 13 Sécurité sociale

Langue du texte original: allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: Publishing et diffusion PUB, OFS

Graphiques: section BEVO, Olivier Geiser, OFS

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2023
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 135-2102

ISBN: 978-3-303-13215-9

Principaux résultats



Institutions de prévoyance

2011	2021
2191	1389



Assurés actifs

4 477 775



Placements, mrds de fr.

2011	2021
625	1159



Retraités (rentes de vieillesse)

869 722

Cotisations, mrds de fr.



Assurés actifs

29 →



Employeurs

32 →



Résultat net des placements

+87 →



2^e pilier/LPP

Caisses de pensions

Prestations, mrds de fr.

→ 25



Rentes de vieillesse

→ 4



Rentes de survivants

→ 2



Rentes d'invalidité

→ 11



Capital vieillesse

Catégories des placements



- ① Actions 31,6%
- ② Obligations 27,8%
- ③ Biens immobiliers 20,9%
- ④ Placements alternatifs 8,5%
- ⑤ Autres 6,7%
- ⑥ Liquidités 4,5%

Prestations



Rente de vieillesse annuelle moyenne, en fr.

28 268

Capital vieillesse moyen versé, en fr.

220 734

Table des matières

1	L'essentiel en bref	7
1	<i>L'essenziale in breve</i>	9
2	Données structurelles	10
3	Actifs – placements	14
4	Passifs et données techniques	17
5	Compte d'exploitation	21
6	Assurés et prestations	25
7	Conception de l'enquête	28
	Glossaire	30

Année sous revue:

Les chiffres et les résultats commentés de cette publication se rapportent à la date du **31 décembre 2021**, soit à l'exercice comptable 2021.

Unité statistique:

IP = institution de prévoyance de droit public ou de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et/ou surobligatoires
= caisse de pensions

Liste des tableaux

T 1.1	Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions	8
T 1.2	Institutions de prévoyance (IP), total du bilan, assurés actifs, bénéficiaires et prestations, en 2021	8
T 2.1	Institutions de prévoyance selon le nombre d'assurés actifs	12
T 2.2	Institutions de prévoyance selon le total du bilan	12
T 2.3	Forme administrative et forme juridique, nombre d'employeurs affiliés et d'assurés actifs	12
T 2.4	Institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques	13
T 2.5	Assurés actifs des fondations collectives et communes et des autres institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques	13
T 3.1	Placements et autres actifs	16
T 4.1	Engagements, réserves et capitaux de prévoyance	19
T 4.2	Garantie de l'État des institutions de prévoyance de droit public enregistrées	19
T 4.3	Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le taux de couverture	20
T 4.4	Assurés actifs et part des bénéficiaires de rentes selon le taux d'intérêt technique	20
T 4.5	Institutions de prévoyance (IP), assurés actifs et bénéficiaires de rentes selon la table de mortalité	20
T 5.1	Compte d'exploitation, 1 ^{re} partie	23
T 5.2	Compte d'exploitation, 2 ^e partie	24
T 6.1	Bénéficiaires et prestations	27
T 6.2	Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon la forme administrative et le type de plan	27
T 1	Forme juridique d'une institution de prévoyance (IP)	32
T 2	Forme administrative d'une institution de prévoyance (IP)	32
T 3	Couverture des risques d'une institution de prévoyance (IP)	32

Liste des graphiques

G 1.1	Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions	7
G 1.1	<i>Principali risultati della statistica delle casse pensioni</i>	9
G 2.1	Évolution des institutions de prévoyance et des assurés actifs	10
G 2.2	Parts des institutions de prévoyance (IP) et des assurés actifs selon la couverture des risques, en 2021	11
G 3.1	Parts des catégories des placements	14
G 3.2	Catégories des placements et placements collectifs	15
G 4.1	Réserves de fluctuations de valeur	17
G 4.2	Parts des institutions de prévoyance, des assurés actifs et du total du bilan selon le volume de la réserve de fluctuation de valeur, en 2021	17
G 4.3	Découvert des institutions de prévoyance selon la forme juridique	18
G 4.4	Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon le taux de couverture, en 2021	18
G 5.1	Cotisations et apports	21
G 5.2	Résultats nets des placements	22
G 5.3	Taux d'intérêts moyens crédités versus le taux minimum LPP	22
G 6.1	Bénéficiaires de prestations	25
G 6.2	Rentes	25
G 6.3	Parts des types de plans des assurés actifs, en 2021	26

Les variations en % ont été calculées à partir des valeurs originales (en milliers de francs) et certains chiffres ont été arrondis.

Explication des signes

- (tiret) à la place d'un chiffre indique une valeur nulle
- … (pointillé) indique que le chiffre n'est pas calculé

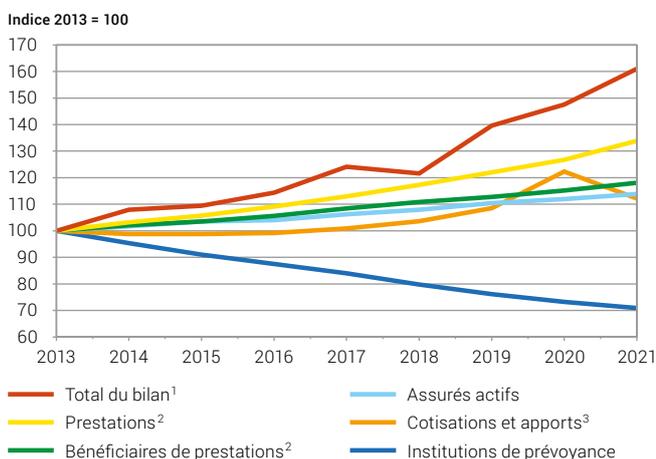
1 L'essentiel en bref

Fin 2021, l'ensemble des caisses de pensions de Suisse géraient une fortune de 1159 milliards de francs, laquelle était investie dans 31,6% d'actions, 27,8% d'obligations et 20,9% de biens immobiliers. Une comparaison au fil du temps montre que les fonds placés sous forme d'actions et en biens immobiliers ont atteint un sommet historique, tandis que les obligations se situaient à leur plus bas niveau.

Les 1389 institutions de prévoyance ont réalisé un résultat net des placements de 87 milliards de francs. Du côté des passifs, les réserves de fluctuations de valeur ont par conséquent augmenté pour atteindre 145 milliards de francs, tandis que le découvert s'abaissait à 30 milliards de francs. Les caisses de pensions qui ont atteint leur objectif en matière de réserves de fluctuations de valeur ont également vu leurs fonds libres s'accroître. Ainsi, les deux postes du bilan ont enregistré leur valeur la plus élevée depuis 2004, soit 15% du total du bilan.

Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions

G1.1



¹ sans les actifs/passifs de contrats d'assurance

² rentes et capital

³ cotisations et apports ordinaires et autres (lettre K, Swiss GAAP RPC 26)

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

99,5% des institutions de prévoyance enregistrées autonomes et semi-autonomes à capitalisation complète ont présenté un taux de couverture de 100% et plus. Il s'agissait de 1093 caisses de pensions totalisant 3,3 millions d'assurés actifs. Deux tiers des assurés actifs étaient affiliés à une caisse de pensions affichant

un taux de couverture de 115% et plus (contre 40,9% l'année précédente). Cette catégorie a ainsi atteint son niveau le plus élevé depuis l'introduction des recommandations de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

La statistique des caisses de pensions comptait 1,93 million de femmes et 2,54 millions d'hommes durant l'année d'enquête. Ainsi, 4,5 millions d'assurés actifs ont versé au total 21,3 milliards de francs de cotisations réglementaires à la prévoyance professionnelle. Les bénéficiaires de rentes de vieillesse (346 952 femmes et 522 770 hommes) ont reçu au total 24,6 milliards de francs. Chaque bénéficiaire avait donc droit à 28 268 francs par an en moyenne, calcul effectué sur la base de la rente de décembre 2021, extrapolée sur l'année. Par ailleurs, 18 557 femmes et 32 657 hommes ont demandé en 2021 le versement en capital d'une partie ou de la totalité de leur avoir de prévoyance. Les montants versés sous cette forme aux personnes arrivées à la retraite se sont montés au total à 11,3 milliards de francs. La valeur moyenne du capital retiré atteignait 220 734 francs.

Cette publication est présentée comme suit: le **chapitre 2** fournit des détails sur les données structurelles et sur le processus de concentration. Le **chapitre 3** présente les actifs et, en particulier, les différentes catégories de placement. Les passifs et les données techniques sont détaillés dans le **chapitre 4**. Le **chapitre 5** décrit le compte d'exploitation. Les assurés et les prestations sont présentés dans le **chapitre 6**. Les aspects relatifs à l'enquête et à sa conception sont exposés dans le **chapitre 7**. Un glossaire conclut cette publication des résultats commentés de la statistique des caisses de pensions 2021.

Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions

T 1.1

	2018	2019	2020	2021
Institutions de prévoyance	1 562	1 491	1 434	1 389
Assurés actifs	4 245 569	4 343 703	4 401 466	4 477 775
Cotisations et apports des assurés actifs (en mios de francs)	25 744	27 188	27 692	28 731
Cotisations et apports des employeurs (en mios de francs)	29 793	31 204	38 241	31 674
Bénéficiaires de prestations ¹ (rentes et capital)	1 212 310	1 233 492	1 258 902	1 290 705
Rentes ² (en mios de francs)	29 226	29 845	30 332	31 033
Prestations en capital ¹ (en mios de francs)	8 868	9 805	10 880	12 339
Résultat net des placements (en mios de francs)	-25 493	95 465	43 492	87 008
Total du bilan ³ (en mios de francs)	875 847	1 005 141	1 062 842	1 159 345
dont réserves de fluctuations de valeur	50 797	93 528	110 986	144 765
dont découvert ⁴	-38 629	-36 016	-32 407	-30 328

¹ en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité² selon le compte d'exploitation³ sans les actifs/passifs de contrats d'assurance⁴ ou engagements non capitalisés des institutions de droit public

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Institutions de prévoyance (IP), total du bilan, assurés actifs, bénéficiaires et prestations, en 2021

T 1.2

IP selon forme administrative et forme juridique	Nombre d'IP	Total du bilan ¹ en mios de francs	Assurés actifs	Rentes ²		Prestations réglementaires en capital ³	
				Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs	Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs
Total	1 389	1 159 345	4 477 775	1 233 162	30 764	57 543	12 339
de droit privé	1 320	874 263	3 850 819	917 792	20 993	50 486	10 916
de droit public	69	285 082	626 956	315 370	9 771	7 057	1 423
Fondations collectives et communes	234	585 464	3 285 087	708 955	15 756	41 193	7 740
de droit privé	212	390 525	2 858 287	492 206	8 820	36 627	6 803
de droit public	22	194 939	426 800	216 749	6 936	4 566	937
Autres IP	1 155	573 881	1 192 688	524 207	15 008	16 350	4 599
de droit privé	1 108	483 738	992 532	425 586	12 173	13 859	4 113
de droit public	47	90 143	200 156	98 621	2 835	2 491	486

¹ sans les actifs/passifs de contrats d'assurance² à la date de clôture³ en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

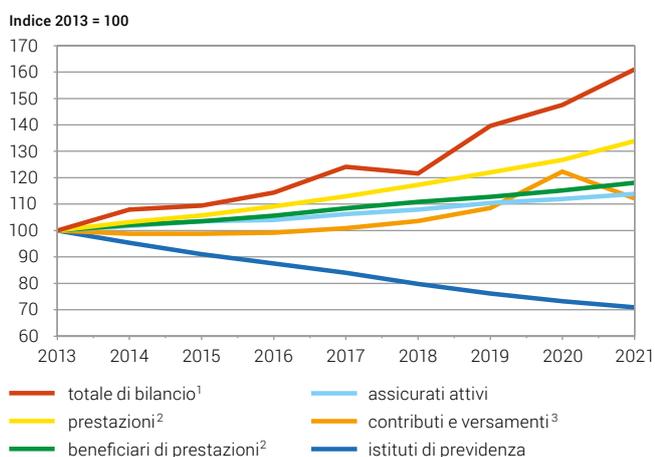
1 L'essenziale in breve

Alla fine del 2021 il patrimonio complessivo gestito dalle casse pensioni della Svizzera si attestava a 1159 miliardi di franchi, investito per il 31,6% in azioni, il 27,8% in obbligazioni e il 20,9% in beni immobili. In confronto al passato, a fronte di un record storico dell'allocazione patrimoniale in azioni e beni immobili c'è stato un minimo storico dell'allocazione in obbligazioni.

I 1389 istituti di previdenza hanno così totalizzato un risultato netto degli investimenti pari a 87 miliardi di franchi. Sul fronte dei passivi, ciò ha fatto aumentare le riserve di fluttuazione di valore a 145 miliardi di franchi e diminuire la copertura insufficiente a 30 miliardi di franchi. Anche i fondi liberi delle casse pensioni, che avevano raggiunto il loro obiettivo prefissato in termini di riserve di fluttuazione di valore, sono aumentati. Così, con il 15% del totale di bilancio, le due voci hanno raggiunto il valore più alto dal 2004.

Principali risultati della statistica delle casse pensioni

G1.1



¹ senza attivi/passivi da contratti d'assicurazione

² rendite e capitale

³ contributi e versamenti ordinari ed altro (lettera K, Swiss GAAP RPC 26)

Fonte: UST – Statistica delle casse pensioni 2021

© UST 2023

115% o superiore (anno precedente: 40,9%). Questa categoria ha così raggiunto il valore più alto dall'introduzione delle normative sulla presentazione dei conti Swiss GAAP FER 26.

La statistica delle casse pensioni nell'anno di rilevazione ha contato 1,93 milioni di donne e 2,54 milioni di uomini. Quindi 4,5 milioni di assicurati attivi hanno versato complessivamente 21,3 miliardi di franchi di contributi regolamentari nella previdenza professionale. Le 346 952 donne e i 522 770 uomini hanno ricevuto un totale di 24,6 miliardi di franchi in rendite di vecchiaia, pari a una media di 28 268 franchi all'anno ciascuno, misurati in base alla rendita di dicembre 2021 calcolata per tutto l'anno. Nel 2021, inoltre, 18 557 donne e 32 657 uomini hanno optato per un versamento in capitale. Nel complesso, i versamenti in capitale totali o parziali al momento del pensionamento hanno raggiunto gli 11,3 miliardi di franchi. Il valore medio dei prelievi di capitale si è attestato a 220 734 franchi.

La presente pubblicazione si articola nel modo seguente: il **capitolo 2** fornisce dettagli inerenti ai dati strutturali e al processo di concentrazione; il **capitolo 3** presenta gli attivi e, in particolare, le diverse categorie di investimenti; i passivi e i dati tecnici sono riportati in dettaglio nel **capitolo 4**; il **capitolo 5** descrive il conto d'esercizio; gli assicurati e le prestazioni sono descritti nel **capitolo 6** e il **capitolo 7** contiene aspetti relativi alla rilevazione e alla sua struttura. In appendice alla presente pubblicazione dei risultati commentati della statistica delle casse pensioni 2021 è riportato un glossario.

Il 99,5% degli istituti di previdenza registrati come autonomi e parzialmente autonomi nel sistema della capitalizzazione integrale hanno presentato un grado di copertura del 100% o superiore. Si tratta di 1093 casse pensioni con complessivamente 3,3 milioni di assicurati attivi. I due terzi degli assicurati attivi erano affiliati a una cassa pensioni con un grado di copertura del

semi-autonomes qui sont passées de la couverture complète au modèle semi-autonome, les rentes de vieillesse déjà en cours continuent souvent d'être versées par la compagnie d'assurance.

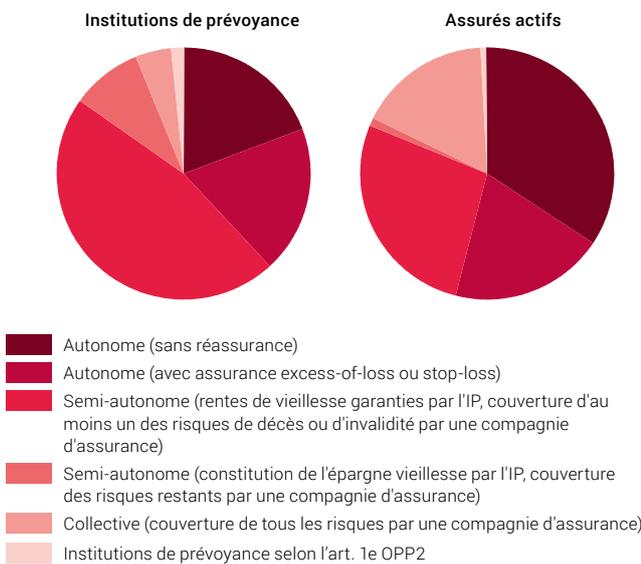
Inclus dans seulement 4,2% des institutions de prévoyance, environ 658 000 assurés actifs, soit 14,7% (contre 24,2% en 2018), restaient dans une solution collective avec une couverture des risques complète (tableau T 2.4). De plus, l'essentiel (98,3%) des assurés affiliés à une institution avec réassurance collective se trouvaient également dans les fondations collectives et communes (tableau T 2.5)¹.

Plans 1e

En 2021, 28 (+4) institutions de prévoyance qui se fondent sur l'art. 1e de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) ont été recensées pour la deuxième fois dans une catégorie distincte. Les plans 1e permettent aux employés de déterminer eux-mêmes comment leur avoir de prévoyance sur les parties de salaire assurées supérieures à 129 060 francs sera investi. Les 36 696 (+12,5%) assurés actifs de ces institutions ont pu investir leur capital de prévoyance selon la stratégie de placement de leur choix (tableau T 2.4).

Parts des institutions de prévoyance (IP) et des assurés actifs selon la couverture des risques, en 2021

G2.2



Source: OFS - Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

1389 caisses de pensions

dont **518** institutions de prévoyance autonomes

dont **59** institutions de prévoyance collectives

4,5 millions d'assurés actifs

dont **2,4 millions** assurés auprès d'institutions de prévoyance autonomes

dont **0,7 million** assurés auprès d'institutions de prévoyance collectives (couverture complète)

¹ Ne pas confondre les fondations collectives (selon la forme administrative) avec les institutions dites collectives (selon la couverture des risques).

Institutions de prévoyance selon le nombre d'assurés actifs

T.2.1

Nombre d'assurés actifs	Institutions de prévoyance		En % de l'ensemble des institutions de prévoyance		Assurés actifs		En % de l'ensemble des assurés actifs	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Total	1 434	1 389	100,0	100,0	4 401 466	4 477 775	100,0	100,0
1 – 29	144	127	10,0	9,1	1 753	1 446	0,0	0,0
30 – 99	178	174	12,4	12,5	10 877	10 694	0,3	0,2
100 – 299	355	330	24,8	23,8	66 015	61 515	1,5	1,4
300 – 999	371	371	25,9	26,7	213 029	213 859	4,8	4,8
1 000 – 2 999	192	193	13,4	13,9	318 342	325 516	7,2	7,3
3 000 – 9 999	114	111	7,9	8,0	642 635	631 685	14,6	14,1
10 000 – 29 999	49	51	3,4	3,7	844 871	867 616	19,2	19,4
à partir de 30 000	31	32	2,2	2,3	2 303 944	2 365 444	52,4	52,8

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Institutions de prévoyance selon le total du bilan¹

T.2.2

Total du bilan en milliers de francs	Institutions de prévoyance		Total du bilan en milliers de francs		En % du total du bilan	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Total	1 434	1 389	1 062 842 450	1 159 344 799	100,0	100,0
1 – 10 000	158	138	740 284	646 138	0,1	0,1
10 001 – 30 000	168	144	3 174 994	2 731 115	0,3	0,2
30 001 – 100 000	358	334	21 545 202	20 157 849	2,0	1,7
100 001 – 300 000	357	356	63 104 203	63 527 652	5,9	5,5
300 001 – 1 000 000	216	227	117 633 774	122 662 170	11,1	10,6
1 000 001 – 3 000 000	104	112	174 983 166	189 794 340	16,5	16,4
3 000 001 – 10 000 000	50	54	249 766 700	281 281 791	23,5	24,2
à partir de 10 000 001	23	24	431 894 127	478 543 744	40,6	41,3

¹ sans les actifs/passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Forme administrative et forme juridique, nombre d'employeurs affiliés et d'assurés actifs

T.2.3

Forme administrative et forme juridique	Institutions de prévoyance (IP)		Employeurs affiliés		Assurés actifs	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Total	1 434	1 389	413 226	411 355	4 401 466	4 477 775
de droit privé	1 363	1 320	409 711	407 883	3 786 187	3 850 819
de droit public	71	69	3 515	3 472	615 279	626 956
Institutions d'un seul employeur	456	443	456	443	157 859	156 588
de droit privé	451	438	451	438	154 940	153 483
de droit public	5	5	5	5	2 919	3 105
Institutions de plusieurs employeurs						
Fondations collectives	121	120	270 443	270 909	1 924 607	1 991 394
de droit privé	116	115	269 911	270 382	1 747 609	1 812 230
de droit public	5	5	532	527	176 998	179 164
Fondations communes	115	114	135 950	133 861	1 287 370	1 293 693
de droit privé	98	97	134 369	132 295	1 045 278	1 046 057
de droit public	17	17	1 581	1 566	242 092	247 636
Autres IP	742	712	6 377	6 142	1 031 630	1 036 100
de droit privé	698	670	4 980	4 768	838 360	839 049
de droit public	44	42	1 397	1 374	193 270	197 051

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques

T 2.4

Couverture des risques	Nombre d'IP				Assurés actifs			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Total	1 562	1 491	1 434	1 389	4 245 569	4 343 703	4 401 466	4 477 775
IP autonome – sans réassurance	296	285	275	267	1 648 461	1 628 572	1 516 163	1 505 808
IP autonome – avec assurance excess-of-loss/ stop-loss	299	284	271	251	656 683	728 047	864 788	885 765
IP semi-autonome ¹	676	684	669	662	845 982	1 130 397	1 199 126	1 347 858
IP semi-autonome ²	186	160	130	122	66 581	61 511	44 814	44 075
IP collective – avec couverture complète	99	73	65	59	1 027 391	794 847	743 961	657 573
IP selon l'art. 1e OPP2 – avec choix de la stratégie de placement	24	28	32 614	36 696
Institution d'épargne	6	5	471	329

¹ rentes de vieillesse garanties par l'IP ou capital versé aux destinataires, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance

² constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Assurés actifs des fondations collectives et communes et des autres institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques

T 2.5

Couverture des risques	Total des assurés actifs		Variation en %	Assurés actifs des fondations collectives et communes		Assurés actifs des autres IP	
	2020	2021		2020	2021	2020	2021
Total	4 401 466	4 477 775	1,7	3 211 977	3 285 087	1 189 489	1 192 688
IP autonome – sans réassurance	1 516 163	1 505 808	-0,7	800 029	793 308	716 134	712 500
IP autonome – avec assurance excess-of-loss/ stop-loss	864 788	885 765	2,4	694 429	716 678	170 359	169 087
IP semi-autonome ¹	1 199 126	1 347 858	12,4	946 176	1 086 040	252 950	261 818
IP semi-autonome ²	44 814	44 075	-1,6	25 641	25 775	19 173	18 300
IP collective – avec couverture complète	743 961	657 573	-11,6	731 000	646 364	12 961	11 209
IP selon l'art. 1e OPP2 – avec choix de la stratégie de placement	32 614	36 696	12,5	14 702	16 922	17 912	19 774

¹ rentes de vieillesse garanties par l'IP ou capital versé aux destinataires, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance

² constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

3 Actifs – placements

Forte croissance du bilan grâce aux bons résultats des marchés des placements

En 2021, la valeur totale des placements¹ des caisses de pensions suisses a augmenté de 9,1% pour atteindre 1,16 billion de francs (tableau T 3.1 et graphique G 3.1). 90% de la croissance du bilan peut être imputée au très bon résultat net des placements. Les actifs de contrats d'assurance non compris dans le total des actifs ont encore diminué de 1,9% pour s'établir à environ 123 milliards de francs en raison de la modification des solutions de réassurance.

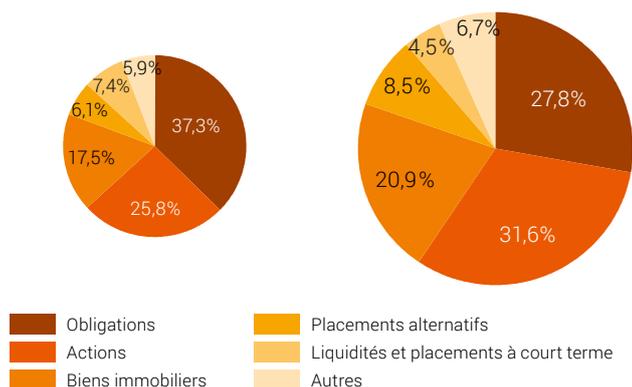
1159 milliards de francs actifs sous gestion des caisses de pensions (total du bilan, enquête OFS)

123 milliards de francs actifs sous gestion des compagnies d'assurance (déclaration complémentaire des caisses de pensions)

Parts des catégories des placements G3.1

2011: 625,3 milliards de francs¹

2021: 1159,3 milliards de francs¹



¹ sans les actifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

¹ Les notions de «total des placements» et «total des actifs» sont utilisées de manière interchangeable dans cette publication. Les différentes catégories de placements sont calculées par rapport au total des actifs du bilan. Pour les calculs d'allocations, le poste B «compte de régularisation actif» est ainsi inclus dans la catégorie des placements «autres».

Actions en tête avec une part record

L'évolution des marchés des actions (SPI +23,4%, S&P 500 +26,9%, Euro Stoxx 50 +21,0%, etc.) n'a pas entraîné une hausse équivalente des actions détenues par les caisses de pensions suisses. Ainsi, les actions suisses ont augmenté de 13,1% pour s'inscrire à 121 milliards de francs et les actions étrangères de 11,3% pour s'établir à 246 milliards de francs. Le fait que la croissance des deux postes du bilan «Actions suisses» et «Actions étrangères» ait été plus faible que l'évolution des marchés des actions peut être en partie attribué à des prises de profit au cours de l'exercice sous revue. À la fin de l'année, les fonds placés sous forme d'actions, d'une valeur totale de 367 milliards de francs, atteignaient tout de même un sommet historique avec 31,6%, tandis que les fonds placés sous forme d'obligations, d'une valeur de 322 milliards de francs, se situaient à leur plus bas niveau (27,8%). Du côté des obligations, celles en francs suisses (débiteurs suisses et étrangers) ont manifestement de nouveau été privilégiées (+5,4% contre +0,4% pour les obligations étrangères en monnaie étrangère), même si les rendements des placements en francs suisses n'ont pas encore été favorisés par un relèvement du taux directeur de la BNS.

Biens immobiliers et autres catégories de placement

Comme les années précédentes, les biens immobiliers ont occupé la troisième place des catégories de placement avec 20,9% du total du bilan, soit 242 milliards de francs. Avec une croissance de 12,0%, les biens immobiliers ont connu une évolution pratiquement aussi positive que les actions. Les investissements dans les biens immobiliers à l'étranger ont été plus nombreux. Ces derniers ont atteint une valeur de 38,3 milliards de francs après une hausse de 35,4%. Au cours des dix dernières années, cette part de biens immobiliers à l'étranger a plus que doublé pour atteindre 15,8% de la catégorie. Les liquidités et les placements à court terme ont augmenté de 8,7% pour atteindre 52 milliards de francs. Leur part s'est stabilisée à un faible niveau, soit 4,5% du total du bilan. Pour la deuxième année depuis leur introduction en tant que catégorie de placement distincte, les placements en infrastructures ont nettement augmenté (+54,0%) pour atteindre 7,1 milliards de francs, ceci grâce à la hausse de 87,7% des infrastructures à l'étranger alors que les infrastructures suisses ont reculé de 5,4%. Les infrastructures classées dans les

placements alternatifs² ont augmenté de 16,8% pour atteindre 8,9 milliards de francs. Au total, les placements alternatifs ont également connu une croissance supérieure à la moyenne, à savoir de 12,7%, et se sont établis à 98,9 milliards de francs. Parmi les placements alternatifs, les placements en Private Equity ont notamment connu une forte hausse, atteignant près de 27 milliards de francs (+32,0%).

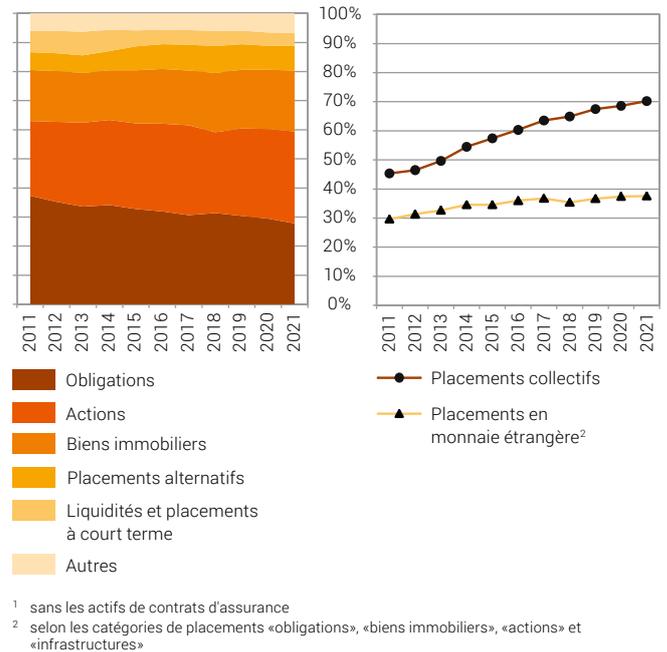
Monnaies étrangères et placements collectifs

Qu'elles soient ou non couvertes contre le franc suisse, les positions en monnaies étrangères des obligations, des biens immobiliers, des actions et des infrastructures ont peu évolué, elles représentaient 37,6% du total du bilan (37,4% l'année précédente), soit une valeur de 436 milliards de francs. La tendance à long terme en faveur des instruments de placement collectifs s'est maintenue (graphique G3.2). Au cours des dix dernières années, cette part de 45,4% (2011) n'a cessé d'augmenter. À fin 2021, pas moins de 814 milliards de francs (+11,7%), à savoir 70,2% de la valeur totale des placements des caisses de pensions, étaient déjà considérés comme placements collectifs au sens des art. 56 et 56a OPP². En particulier, l'ensemble des placements alternatifs ainsi que 98% des biens immobiliers étrangers étaient considérés comme des placements collectifs.

Les chiffres de cette publication sont principalement soit des **valeurs agrégées** pour les comptes, soit des **moyennes pondérées** par le total du bilan.

Catégories des placements et placements collectifs¹

G3.2



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

² conformément à l'art. 53, al. 4, OPP2

Placements et autres actifs

T3.1

Actifs en millions de francs	Placements directs et collectifs		Variation en %	Dont placements collectifs		Variation en %	Part des placements collectifs
	2020	2021		2020	2021		
Actifs							
A Placements directs et collectifs	1 061 434	1 158 204	9,1	728 733	814 048	11,7	70,3
Liquidités et placements à court terme	47 701	51 841	8,7	5 595	7 896	41,1	15,2
Créances et prêts y compris IA	7 822	7 866	0,6
Placements auprès de l'employeur	17 464	17 081	-2,2
Créances auprès de l'employeur	16 697	16 015	-4,1
Participations auprès de l'employeur	767	1 066	39,0
Obligations	312 851	322 412	3,1	220 751	232 919	5,5	72,2
Obligations suisses	135 511	145 360	7,3	79 820	89 525	12,2	61,6
Obligations étrangères en francs suisses	31 215	30 382	-2,7	22 698	22 147	-2,4	72,9
Obligations étrangères en monnaie étrangère	146 125	146 670	0,4	118 233	121 247	2,5	82,7
Prêts hypothécaires	23 719	25 478	7,4	8 322	8 541	2,6	33,5
Biens immobiliers	216 359	242 409	12,0	127 729	148 909	16,6	61,4
Biens immobiliers suisses	188 066	204 098	8,5	99 983	111 453	11,5	54,6
Biens immobiliers étrangers	28 293	38 311	35,4	27 746	37 456	35,0	97,8
Actions	327 910	366 857	11,9	260 202	292 978	12,6	79,9
Actions suisses	107 270	121 321	13,1	67 443	81 008	20,1	66,8
Actions étrangères	220 640	245 536	11,3	192 759	211 970	10,0	86,3
Infrastructures	4 620	7 115	54,0	3 198	5 698	78,2	80,1
Infrastructures suisses	1 673	1 583	-5,4	1 616	1 534	-5,1	96,9
Infrastructures étrangères	2 947	5 532	87,7	1 582	4 164	163,2	75,3
Placements alternatifs	87 806	98 946	12,7	87 806	98 946	12,7	100,0
Private Equity	20 395	26 922	32,0	20 395	26 922	32,0	...
Hedge Funds	15 165	14 932	-1,5	15 165	14 932	-1,5	...
Insurance Linked Securities	8 036	8 149	1,4	8 036	8 149	1,4	...
Matières premières	10 351	10 858	4,9	10 351	10 858	4,9	...
Infrastructures	7 580	8 852	16,8	7 580	8 852	16,8	...
Autres placements alternatifs	26 279	29 233	11,2	26 279	29 233	11,2	...
Placements collectifs mixtes	15 130	18 161	20,0	15 130	18 161	20,0	100,0
Autres actifs	52	38	-26,0
B Compte de régularisation actif	1 408	1 141	-19,0
Total des actifs¹	1 062 842	1 159 345	9,1	728 733	814 048	11,7	70,2
C Actifs de contrats d'assurance	125 331	122 893	-1,9

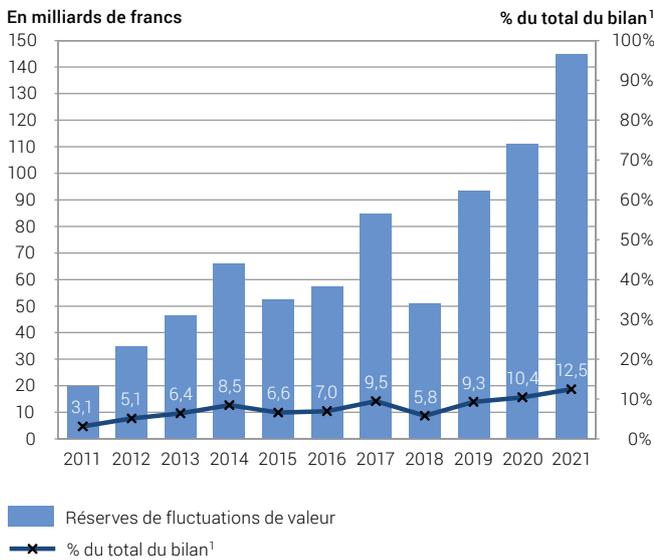
¹ sans les actifs de contrats d'assurance

4 Passifs et données techniques

Part de 15% pour les réserves de fluctuations de valeur et les fonds libres

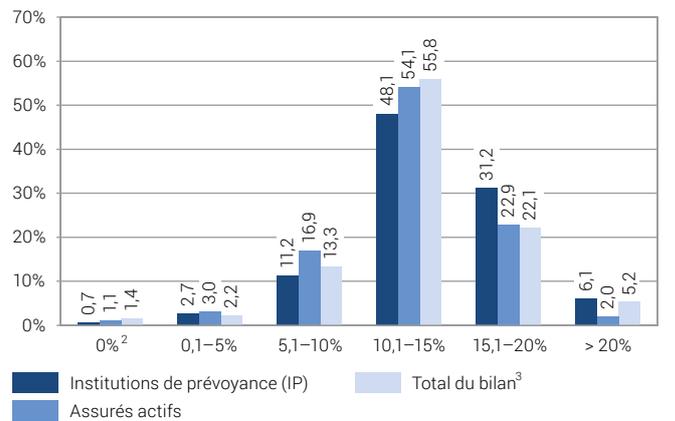
Grâce à une nouvelle bonne année en termes de placement en 2021, les réserves de fluctuations de valeur et les fonds libres ont augmenté pour atteindre 173 milliards de francs. Représentant 15% du total du bilan, elles ont atteint leur part la plus élevée depuis l'introduction des recommandations de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 (tableau T4.1 et graphique G4.1). Un peu plus d'une institution de prévoyance sur trois (37,3%) a affiché des réserves de fluctuations de valeur supérieures à 15% et un quart des assurés actifs étaient recensés auprès de ces caisses de pensions (graphique G4.2).

Réserves de fluctuations de valeur G4.1



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021 © OFS 2023

Parts des institutions de prévoyance, des assurés actifs et du total du bilan selon le volume de la réserve de fluctuation de valeur, en 2021¹ G4.2



¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP
² sans la réserve de fluctuation de valeur et les fonds libres
³ sans les actifs/passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021 © OFS 2023

Taux de couverture de 100% et plus pour la quasi-totalité des caisses de pensions

99,5% des institutions de prévoyance enregistrées autonomes et semi-autonomes à capitalisation complète présentaient un taux de couverture de 100% et plus (tableau T4.3). Il s'agissait de 1093 caisses de pensions totalisant 3,3 millions d'assurés actifs. Les 30 institutions de prévoyance de droit public à capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP, qui doivent viser un taux de couverture d'au moins 80%, n'ont pas été prises en compte. Elles assuraient environ 384 000 assurés actifs (tableau T4.2).

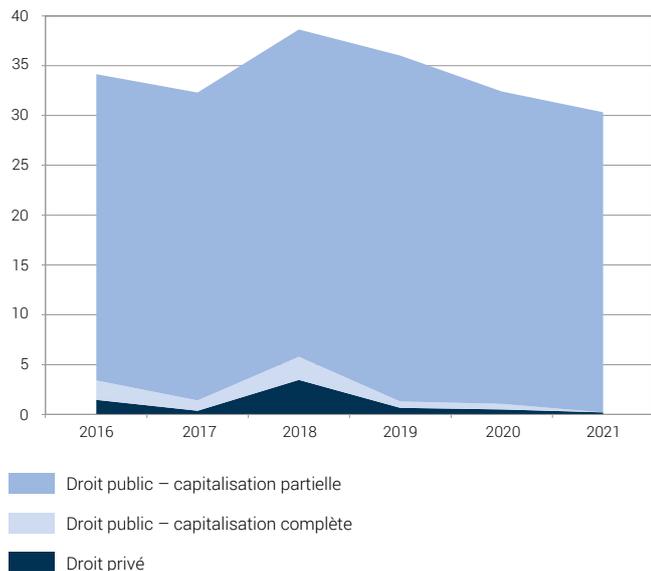
Deux tiers des assurés actifs étaient affiliés à une caisse de pensions présentant un taux de couverture de 115% ou plus (contre 40,9% l'année précédente, tableau T4.3). Cette catégorie a ainsi atteint sa valeur la plus élevée (graphique G4.4) depuis 2004 (introduction des recommandations Swiss GAAP RPC 26).

Le découvert a également diminué pour atteindre le pourcentage le plus bas du bilan (-2,6%) depuis 2004. Le découvert restant était presque exclusivement constitué d'engagements non capitalisés des caisses de pensions de droit public avec garantie de l'État (30,1 milliards de francs, tableau T4.2).

Découvert des institutions de prévoyance selon la forme juridique

G4.3

En milliards de francs



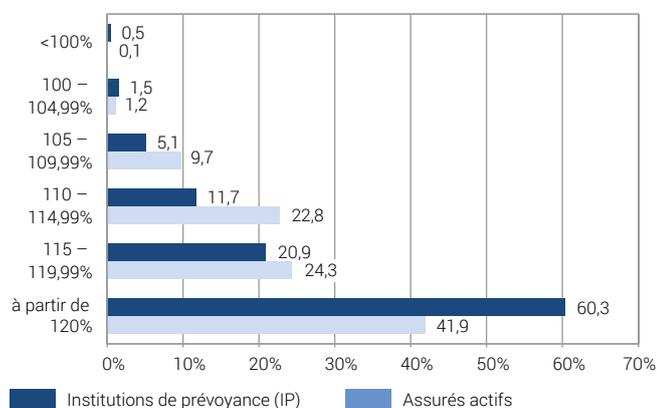
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon le taux de couverture, en 2021¹

G4.4

Taux de couverture en %



¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Total du bilan de 1159 milliards de francs

- dont **537 milliards de francs** de capital de prévoyance assurés actifs
- dont **396 milliards de francs** de capital de prévoyance bénéficiaires de rentes
- dont **145 milliards de francs** de réserves de fluctuations de valeur
- dont **-30 milliards de francs** de découvert

Taux d'intérêt technique inférieur à 2% pour la majorité des assurés actifs

Pour 71% des 3,3 millions d'assurés actifs dans le système de capitalisation complète, les capitaux de prévoyance ont été calculés avec un taux d'intérêt technique inférieur à 2%. Trois ans auparavant, cette part n'était que de 17,5%. Ce sont surtout les grandes caisses de pensions possédant un effectif élevé de bénéficiaires de rentes qui ont utilisé des taux d'intérêt techniques plus bas, ce qui ressort clairement au cours de l'année d'enquête (tableau T4.4).

Pour la première fois, les institutions de prévoyance ont été plus nombreuses (53%) à utiliser des tables de génération que des tables périodiques. Parmi les caisses qui ont fourni des indications sur ces deux catégories, les capitaux de prévoyance ont été calculés selon les tables de génération pour plus de trois cinquièmes (62,3%) des assurés actifs. La tendance des deux années précédentes s'est donc confirmée, car ce rapport majoritaire était déjà ressorti en ce qui concerne les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes (tableau T4.5).

Engagements, réserves et capitaux de prévoyance

T4.1

Passifs en millions de francs	Ensemble des institutions de prévoyance		Variation en %	Institutions de prévoyance			
				Forme juridique		Forme administrative	
	de droit public	de droit privé		Fondations collectives et communes	Autres	2021	
	2020	2021					
D Engagements	14 126	15 253	8,0	1 370	13 883	10 112	5 141
Prestations de libre passage et rentes	10 998	11 760	6,9	1 129	10 631	8 050	3 710
Banques, assurances	440	484	10,3	65	419	310	174
Autres dettes	2 688	3 009	11,9	176	2 833	1 752	1 257
E Compte de régularisation passif	1 616	2 066	27,8	214	1 852	1 505	561
F Réserves de cotisations de l'employeur	9 176	9 428	2,7	1 752	7 676	4 861	4 567
sans renonciation à l'utilisation	7 764	7 930	2,1	564	7 366	3 847	4 083
assortie d'une renonciation à l'utilisation	1 412	1 498	6,1	1 188	310	1 014	484
G Provisions non techniques	888	931	4,9	280	651	721	210
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques¹	946 833	988 583	4,4	281 824	706 759	518 330	470 253
Capital de prévoyance assurés actifs	506 997	537 299	6,0	123 460	413 839	305 543	231 756
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	386 703	395 748	2,3	138 053	257 695	183 496	212 252
Provisions techniques	53 133	55 536	4,5	20 311	35 225	29 291	26 245
I Réserves de fluctuations de valeur	110 986	144 765	30,4	29 035	115 730	65 741	79 024
J Capital de fondation, fonds libres	11 624	28 647	146,4	728	27 919	10 232	18 415
J Découvert²	-32 407	-30 328	-6,4	-30 121	-207	-26 038	-4 290
Total des passifs¹	1 062 842	1 159 345	9,1	285 082	874 263	585 464	573 881
Passifs de contrats d'assurance	125 331	122 893	-1,9	63	122 830	114 833	8 060
Avoir de vieillesse LPP selon les comptes témoins ³	243 559	248 361	2,0	45 710	202 651	168 866	79 495

¹ sans les passifs de contrats d'assurance² ou les engagements non capitalisés des institutions de droit public³ y compris les avoirs de vieillesse LPP des contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Garantie de l'État des institutions de prévoyance de droit public enregistrées

T4.2

Régime et garantie	Institutions de prévoyance		Assurés actifs		Découvert en millions de francs		Total du bilan ¹ en millions de francs	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Total	70	68	615 152	626 829	31 899	30 121	264 192	285 079
Capitalisation partielle – prestations sous garantie de l'État selon l'art. 72c LPP	31	30	376 183	383 668	31 843	30 113	162 690	174 407
Capitalisation complète – sans garantie de l'État	39	38	238 969	243 161	556	8	101 502	110 672

¹ sans les actifs/passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le taux de couverture¹

T4.3

Taux de couverture en %	Institutions de prévoyance		Part en %		Assurés actifs		Part en %	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Total	1 126	1 098	100,0	100,0	3 196 325	3 346 046	100,0	100,0
< 100	14	5	1,2	0,5	26 363	2 959	0,8	0,1
100 – 104,99	49	16	4,4	1,5	310 887	40 255	9,7	1,2
105 – 109,99	143	56	12,7	5,1	985 836	325 653	30,9	9,7
110 – 114,99	237	129	21,1	11,7	564 656	762 682	17,7	22,8
115 – 119,99	256	230	22,7	20,9	658 467	814 015	20,6	24,3
à partir de 120	427	662	37,9	60,3	650 116	1 400 482	20,3	41,9

¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Assurés actifs et part des bénéficiaires de rentes¹ selon le taux d'intérêt technique

T4.4

Taux d'intérêt technique ²	2018		2019		2020		2021	
	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %
Total	2 804 909	27,8	3 112 405	27,1	3 196 325	26,9	3 346 046	26,8
< 1,5%	29 737	43,0	162 806	51,5	235 796	54,6	395 368	45,2
1,50 – 1,99%	460 116	37,2	1 031 629	27,7	1 537 980	25,6	1 979 442	25,2
2,00 – 2,49%	1 336 842	30,2	1 135 420	30,9	888 996	29,1	672 478	25,2
2,50 – 2,99%	721 040	19,6	598 961	12,9	492 957	12,4	272 233	14,9
3,00 – 3,49%	142 287	22,6	124 843	23,4	29 880	47,2	9 327	37,7
3,50 – 3,99%	43 027	18,3	9 661	41,1	3 425	45,9	3 293	51,3
à partir de 4,0%	100	34,0	89	38,2	75	38,7	75	42,7
sans données ³	71 760	17,1	48 996	21,1	7 216	25,6	13 830	15,0

¹ par rapport au nombre d'assurés actifs² des institutions de prévoyance (IP) enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP³ p. ex. quelques institutions de prévoyance qui n'assurent pas elles-mêmes les prestations sous forme de rentes

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Institutions de prévoyance (IP)¹, assurés actifs et bénéficiaires de rentes selon la table de mortalité

T4.5

	IP		Assurés actifs		Bénéficiaires de rentes	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Total des IP¹	1 126	1 098	3 196 325	3 346 046	860 607	895 337
IP à l'aide de tables périodiques	593	469	1 426 596	1 241 112	341 931	294 538
IP à l'aide de tables de génération	482	587	1 751 871	2 083 057	514 324	595 508
IP sans données correspondantes	51	42	17 858	21 877	4 352	5 291

¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

5 Compte d'exploitation

Évolution inégale des cotisations et des prestations d'entrée

La disparition de l'effet unique des versements extraordinaires de certaines caisses de pensions de droit public effectués l'année précédente a entraîné, au cours de l'année sous revue, un net recul des versements uniques et des sommes des rachats des employeurs à 1,1 milliard de francs (-86,6%) et, par conséquent, une diminution de 8,3% du total des cotisations et des apports (lettre K) qui s'est inscrit à 60,8 milliards de francs. Du côté des employeurs, les cotisations et les apports ont également stagné par rapport à 2019, avec une augmentation de seulement 1,5%, soit 31,7 milliards de francs (voir également le tableau T.1.1, chapitre 1). Du côté des salariés, la situation est inverse. Contrairement à l'année précédente, les versements uniques et les sommes des rachats des assurés actifs ont nettement augmenté en 2021 (+7,5%) pour atteindre 7,3 milliards de francs (tableau T.5.1).

Les entrées liées aux changements de caisse de pensions suite à un changement d'emploi ou à un transfert collectif ont néanmoins reculé. Tant les apports de libre passage que les

apports supplémentaires lors de la reprise d'effectifs d'assurés ont enregistré une baisse à deux chiffres. Ainsi, malgré une augmentation des remboursements de versements anticipés, les prestations d'entrée ont diminué de 10,4% pour atteindre 38,6 milliards de francs. Au total, les cotisations et les prestations d'entrée (y compris les paiements de transfert) ont rapporté 99,4 milliards de francs aux institutions de prévoyance suisses, soit moins que l'année précédente (-9,1%).

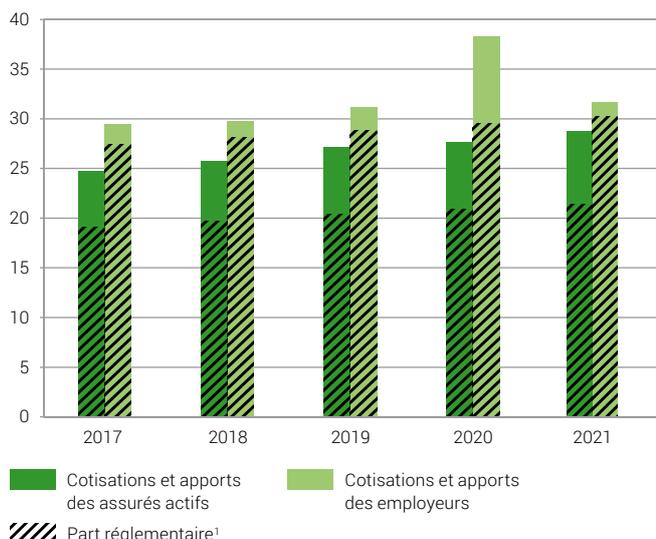
En partie seulement: hausse des versements de rente, capital plus élevé à la retraite

Les sorties pour les prestations et les versements anticipés ont légèrement reculé (-0,5%). Les prestations en capital à la retraite ont augmenté de 14,2% pour totaliser 11,3 milliards de francs; en revanche, les prestations de libre passage en cas de sortie (y compris les versements en espèces) ont baissé de 7,4% pour s'établir à 42,8 milliards de francs. Les prestations réglementaires se sont élevées au total à 43,4 milliards de francs. Avec 24,8 milliards de francs, les rentes de vieillesse représentaient toujours la majeure partie de ces prestations réglementaires (57,1%). En deuxième position, les prestations en capital au moment de la retraite n'ont toutefois cessé de gagner du terrain. En dix ans, leur part dans les prestations réglementaires est passée de 18,0% à 26,1%. Les rentes de vieillesse ont atteint leur part la plus élevée en 2015 (62,2%) et diminuent proportionnellement d'année en année depuis lors pour atteindre 57,1% en 2021. Le montant des rentes de vieillesse a encore légèrement augmenté durant l'année d'enquête, passant de 24,2 à 24,8 milliards de francs (+2,3%, tableau T.5.1). Si l'on ne considère que les caisses de pensions enregistrées, on remarque que le versement en capital est souvent choisi par les institutions collectives avec réassurance complète de tous les risques.

Cotisations et apports

G5.1

En milliards de francs



¹ cotisations réglementaires, supplémentaires et d'assainissement

Prestations réglementaires versées, en francs:

- 25 milliards** rentes de vieillesse
- 4 milliards** rentes de survivants
- 2 milliards** rentes d'invalidité
- 11 milliards** capital vieillesse

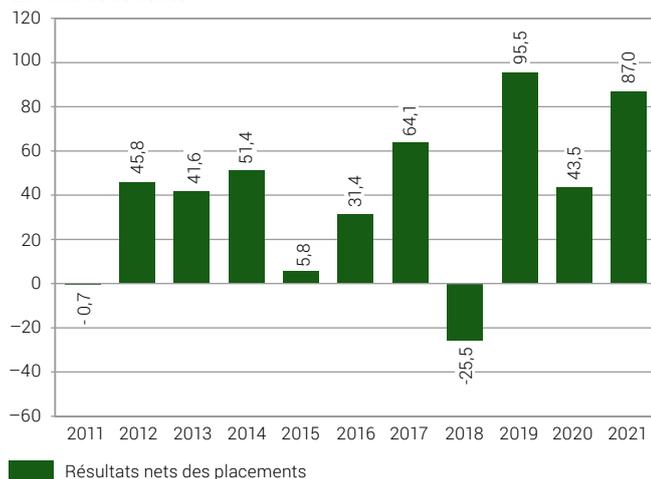
Croissance du bilan essentiellement imputable au résultat net des placements

De nouvelles sorties de contrats collectifs avec couverture complète ont entraîné une baisse tant des produits des prestations d'assurance (-7,8%) que des charges d'assurance (-11,3%). Pour la quatrième année consécutive, les produits des contrats d'assurance (17,8 milliards) ont été supérieurs aux charges (15,7 milliards). Indépendamment de l'évolution des solutions de réassurance choisies, les caisses de pensions continuent légèrement à constituer des réserves techniques servant à la prévoyance professionnelle. Toutefois, le résultat net des placements a contribué à plus de 90% à la croissance du bilan. Avec 87 milliards de francs, le résultat net des placements a doublé par rapport à l'année précédente, qui était plutôt moyenne, grâce à l'évolution très positive des marchés financiers (en particulier des marchés des actions) (tableau T 5.2 et graphique G 5.2).

Résultats nets des placements

G5.2

En milliards de francs



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

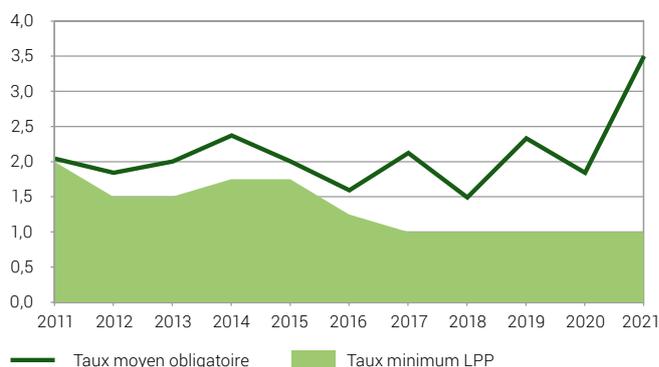
© OFS 2023

Utilisation du résultat des placements

Le résultat net très positif a permis aux caisses de pensions de plus que doubler la rémunération du capital d'épargne, qui s'est élevée à 16,7 milliards de francs. La rémunération moyenne de la partie réglementaire obligatoire du capital d'épargne est passée de 1,86% à 3,52% (graphique G 5.3). 33,9 milliards de francs (17,5 milliards l'année précédente) ont été consacrés à la constitution de réserves de fluctuations de valeur. 17,1 milliards de francs nets ont été affectés aux fonds libres en tant qu'excédent de recettes et 2,1 milliards de francs ont servi à réduire le découvert ou les engagements non capitalisés des institutions de prévoyance de droit public. La plus grande partie des réserves de fluctuations de valeur a été constituée en 2019 (42,9 milliards de francs). Cette année-là, le résultat net des placements atteignait le niveau record de 95,5 milliards de francs (graphique G 5.2).

Taux d'intérêts moyens crédités versus le taux minimum LPP¹

G5.3



¹ pondéré par le capital de prévoyance des assurés actifs

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Frais d'administration constants et légère hausse des frais de gestion de la fortune

Les frais d'administration directe des caisses de pensions¹ n'ont augmenté que de 2,2% en 2021 pour atteindre près d'un milliard de francs (tableau T 5.2). Ils sont ainsi restés constants en proportion du total des assurés actifs, s'élevant à 219 francs par assuré en 2021, contre 218 francs en 2020. Les frais liés à la gestion de la fortune, qui ont augmenté à 5,7 milliards de francs, représentaient 0,49% du total du bilan. Depuis 2014 où les frais TER sont présentés de manière totalement transparente, les frais de gestion de la fortune pris en compte dans le résultat net varient entre 0,44% et 0,49% du total du bilan.

Les valeurs agrégées dans la présente publication ne correspondent **pas** aux chiffres macroéconomiques apurés des **transferts internes à l'intérieur du système**, entre institutions de prévoyance.

¹ au sens de l'art. 48a, al. 1, OPP2, sans les frais de gestion de la fortune (point b) qui sont présentés séparément dans le compte d'exploitation

Compte d'exploitation, 1^{re} partie

T 5.1

Cotisations et prestations	En millions de francs		Variation en %
	2020	2021	
K Cotisations et apports ordinaires et autres	66 355	60 838	-8,3
Cotisations réglementaires – assurés actifs	20 781	21 308	2,5
Cotisations réglementaires – employeurs	29 283	30 031	2,6
Prélèvement des réserves de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-1 005	-1 109	10,3
Cotisations de fondations de financement ou d'autres IP, cotisations de tiers	282	276	-2,2
Cotisations supplémentaires (primauté des prestations) – assurés actifs	26	28	7,3
Cotisations supplémentaires (primauté des prestations) – employeurs	75	73	-2,0
Versements uniques et sommes des rachats – assurés actifs	6 823	7 337	7,5
Versements uniques et sommes des rachats – employeurs	8 395	1 121	-86,6
Cotisations d'assainissement – assurés actifs	62	58	-6,2
Cotisations d'assainissement – employeurs	186	172	-7,8
Cotisations d'assainissement – bénéficiaires de rentes	-	-	...
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	1 307	1 386	6,1
Subsides du fonds de garantie	140	157	11,6
L Prestations d'entrée	43 040	38 556	-10,4
Apports de libre passage	39 469	35 120	-11,0
Attributions en cas de reprise d'effectifs d'assurés	2 595	2 278	-12,2
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce	976	1 158	18,6
K-L Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée	109 395	99 394	-9,1
M Prestations réglementaires	-41 212	-43 372	5,2
Rentes de vieillesse	-24 194	-24 756	2,3
Rentes de survivants	-4 010	-4 114	2,6
Rentes d'invalidité	-2 122	-2 145	1,1
Autres prestations réglementaires	-6	-18	201,6
Prestations en capital à la retraite	-9 898	-11 305	14,2
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-982	-1 034	5,3
N Prestations extra-réglementaires	-42	-181	334,5
O Prestations de sortie, versements anticipés, etc.	-50 009	-47 282	-5,5
Prestations de libre passage en cas de sortie	-46 181	-42 780	-7,4
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	-1 334	-1 726	29,4
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-2 494	-2 776	11,3
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-91 263	-90 835	-0,5

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Compte d'exploitation, 2^e partie

T 5.2

Autres charges et produits		En millions de francs		Variation en %
		2020	2021	
P/Q	Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-36 434	-43 630	19,8
	Dissolution (+)/constitution (-) de capital de prévoyance assurés actifs, libération de primes incl.	-16 213	-14 455	-10,8
	Charges (-)/produits (+) de liquidation partielle	-121	-59	-51,4
	Dissolution (+)/constitution (-) de capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-9 639	-9 525	-1,2
	Dissolution (+)/constitution (-) de provisions techniques	-2 217	-2 682	20,9
	Rémunération du capital épargne	-8 117	-16 687	105,6
	Dissolution (+)/constitution (-) de réserves de cotisations de l'employeur	-127	-222	74,6
R	Produits de prestations d'assurance	19 304	17 804	-7,8
	Prestations d'assurance	18 893	17 258	-8,7
	Parts aux bénéfices des assurances	411	546	32,9
S	Charges d'assurance	-17 730	-15 725	-11,3
	Primes d'assurance: partie épargne	-5 601	-5 291	-5,5
	Primes d'assurance: partie risque	-2 367	-2 383	0,7
	Primes d'assurance: partie frais de gestion	-716	-707	-1,3
	Apports uniques aux assurances	-8 658	-6 972	-19,5
	Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	-156	-139	-10,8
	Cotisations au fonds de garantie	-232	-233	0,3
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance	-16 728	-32 992	97,2
T	Résultat net des placements	43 492	87 008	100,1
	dont frais d'administration de la fortune	-4 700	-5 729	21,9
U	Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques	-100	36	-136,2
V	Autres produits	143	177	23,2
	Produits de prestations fournies	51	51	-1,4
	Produits divers	92	126	36,9
W	Autres charges	-76	-81	6,5
X	Frais d'administration	-960	-981	2,2
	Administration générale	-751	-770	2,6
	Marketing et publicité	-30	-29	-1,0
	Courtages	-91	-94	2,5
	Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-74	-73	-1,5
	Autorités de surveillance	-14	-15	6,8
K-X	Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution des réserves de fluctuations de valeur	25 771	53 167	106,3
Y	Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de fluctuations de valeur	-17 524	-33 914	93,5
Z	Excédent des produits (+)/excédent des charges (-)	8 247	19 253	133,5

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

6 Assurés et prestations

Rentes d'invalidité constantes

Fin 2021, les caisses de pensions suisses ont versé des rentes pour un montant total de 30,8 milliards de francs à 1,2 million de bénéficiaires (tableau T 6.1). D'un montant de 24,6 milliards de francs, les rentes de vieillesse représentaient la majorité de ces prestations qui ont été versées à 346 952 femmes et 522 770 hommes. Chaque bénéficiaire avait donc droit à 28 268 francs par an en moyenne, calcul effectué sur la base de la rente de décembre 2021 extrapolée sur l'année.

Les rentes d'invalidité versées à 111 883 bénéficiaires ont globalement stagné à 1,9 milliard de francs. Par conséquent, la rente moyenne de 17 325 (+0,3%) n'a que peu changé. Le nombre de bénéficiaires de rentes de conjoint a légèrement reculé tandis que les prestations sont restées pratiquement identiques.

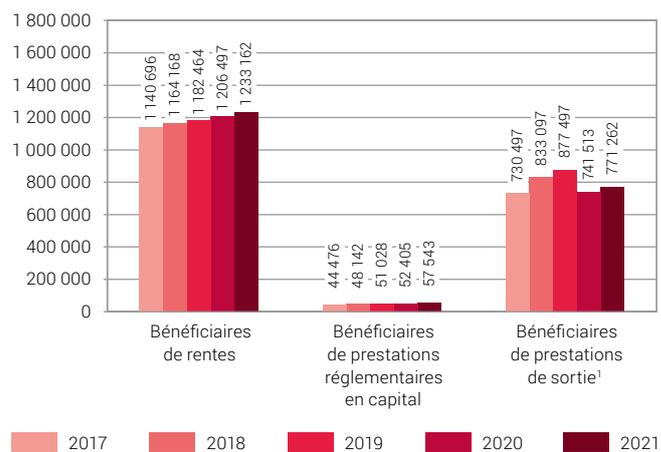
Par ailleurs, 18 557 femmes et 32 657 hommes ont demandé un versement en capital en 2021. Les versements (intégraux ou partiels) des avoirs de prévoyance sous forme de capital ont totalisé 11,3 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation significative de 9,2% des bénéficiaires et de 14,2% du capital perçu (voir chapitre 5). La valeur moyenne du capital retiré s'est inscrite à 220 734 francs (2020: 211 038 francs).

Moyennes annuelles, en francs:

28 268 rentes de vieillesse
20 473 rentes de conjoint
17 325 rentes d'invalidité
220 734 capital vieillesse

Bénéficiaires de prestations

G6.1



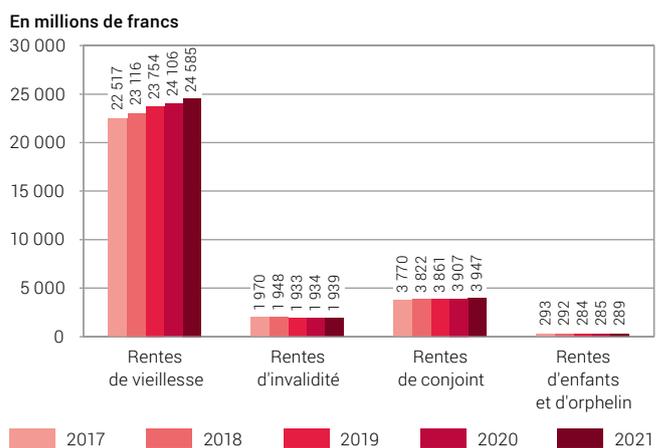
¹ versements anticipés inclus

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Rentes

G6.2



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

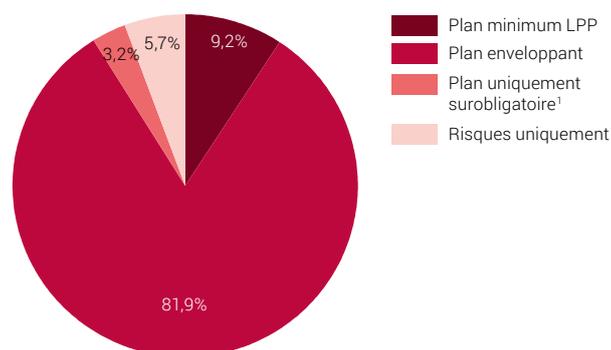
© OFS 2023

Couverture minimale pour une personne sur dix seulement

La statistique des caisses de pensions comptait au total environ 1,93 million de femmes assurées et 2,54 millions d'hommes assurés en Suisse au cours de l'année d'enquête.

Parmi eux, moins d'une personne sur dix était affiliée à un plan qui n'assure que le régime obligatoire LPP. La majorité des assurés actifs, soit plus de huit personnes sur dix, étaient affiliés à un plan enveloppant qui fournit des prestations allant au-delà des prestations minimales LPP (graphique G6.3). Ces proportions étaient restées relativement constantes ces dernières années, même si de plus en plus de personnes étaient assurées dans le cadre d'un plan enveloppant (81,9% en 2021 contre 80,4% en 2018) et de moins en moins dans le cadre d'un plan LPP minimal (9,2% en 2021 contre 10,6% en 2018). La plupart (96%) des personnes assurées selon un plan minimal LPP étaient affiliées à une institution collective ou commune (tableau T6.2). Ce type de plans était donc principalement offert par ces fondations bien que ces dernières offraient également très majoritairement (79,2%) des plans enveloppants à leurs assurés.

Parts des types de plans des assurés actifs, en 2021

G6.3


¹ Le double comptage est compensé dans les plans surobligatoires.

Bénéficiaires et prestations

T 6.1

Genre de prestations	Bénéficiaires		Variation en %	Montant annuel en millions de francs		Variation en %	Moyenne en francs	
	2020	2021		2020	2021		2020	2021
Rentes¹	1 206 497	1 233 162	2,2	30 237	30 764	1,7
Rentes de vieillesse ²	842 357	869 722	3,2	24 106	24 585	2,0	28 618	28 268
Rentes d'invalidité	111 975	111 883	-0,1	1 934	1 939	0,2	17 273	17 325
Rentes d'enfants ³	43 252	43 666	1,0	193	192	-0,4	4 457	4 397
Rentes de conjoint	194 113	192 806	-0,7	3 907	3 947	1,0	20 126	20 473
Rentes d'orphelin	14 568	14 821	1,7	93	97	3,9	6 364	6 503
Autres rentes	232	264	13,8	4	4	9,6	17 323	16 686
Prestations réglementaires en capital	52 405	57 543	9,8	10 880	12 339	13,4
à la retraite	46 900	51 214	9,2	9 898	11 305	14,2	211 038	220 734
en cas de décès	5 119	6 007	17,3	943	1 002	6,2	184 331	166 830
en cas d'invalidité	386	322	-16,6	39	32	-16,3	99 839	100 127
Prestations de sortie et versements anticipés	741 513	771 262	4,0	48 676	45 556	-6,4
Prestations de libre passage (PLP) en cas de sortie	688 455	712 784	3,5	45 518	42 007	-7,7	66 116	58 934
PLP payées en espèces	23 229	24 972	7,5	664	773	16,5	28 570	30 954
Versements anticipés pour la propriété du logement (EPL)	20 724	23 582	13,8	1 659	1 821	9,8	80 057	77 216
Versements en cas de divorce	9 105	9 924	9,0	835	955	14,3	91 745	96 209

¹ bénéficiaires et rentes à la date de clôture² y compris rentes transitoires et rentes de divorce³ rentes d'enfants de retraités et d'enfants d'invalides

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon la forme administrative et le type de plan

T 6.2

IP et assurés actifs	2018		2019		2020		2021	
	Toutes les IP	Fondations collectives et communes	Toutes les IP	Fondations collectives et communes	Toutes les IP	Fondations collectives et communes	Toutes les IP	Fondations collectives et communes
Total des IP	1 562	240	1 491	232	1 434	236	1 389	234
Total des assurés actifs	4 245 569	3 050 352	4 343 703	3 146 621	4 401 466	3 211 977	4 477 775	3 285 087
Assurés ayant un plan minimum LPP	448 338	422 211	418 408	395 107	380 766	362 825	410 171	393 960
Assurés ayant un plan enveloppant	3 412 346	2 348 273	3 539 346	2 470 244	3 609 726	2 549 825	3 667 245	2 600 852
Assurés selon des plans uniquement subrogatoires	146 799	88 956	142 996	78 694	166 567	88 116	163 119	86 916
<i>Doubles comptages¹</i>	<i>-36 986</i>	<i>-24 865</i>	<i>-21 512</i>	<i>-9 264</i>	<i>-21 924</i>	<i>-4 906</i>	<i>-20 518</i>	<i>-5 578</i>
Assurés risques uniquement	275 072	215 777	264 465	211 840	266 331	216 117	257 758	208 937

¹ résultant des assurés qui figurent dans un plan de base (minimum LPP ou enveloppant) et dans un plan subrogatoire dans la même IP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

© OFS 2023

7 Conception de l'enquête

But et déroulement de l'enquête

Cette publication présente les principaux chiffres de la prévoyance professionnelle en Suisse. Elle rend compte en particulier de la situation et de l'évolution des caisses de pensions ou, dans le langage de spécialistes, des institutions de prévoyance. Les résultats détaillés de cette publication se rapportent à la date du 31 décembre 2021, soit à l'année 2021. Les chiffres sont agrégés afin de préserver l'anonymat des participants.

Les données sont collectées chaque année à l'aide de questionnaires électroniques remplis par les institutions de prévoyance. Les collaborateurs de la section Prévoyance professionnelle (BEVO) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) contrôlent ensuite la plausibilité des données et les traitent. Le questionnaire standard utilisé repose sur les recommandations «Swiss GAAP RPC 26» relatives à la présentation des comptes des institutions de prévoyance. Pour l'enquête annuelle, il comprend principalement des données liées à la structure, aux assurés, aux prestations ainsi qu'à des aspects relevant de la comptabilité (bilan et compte d'exploitation). En revanche, bien que le total des actifs/passifs de contrats d'assurance soit également relevé, il n'est pas compris dans la comptabilité, mais présenté et agrégé de manière séparée.

Le relevé des classes d'âge des assurés et de la plupart des éléments réglementaires n'est effectué que tous les cinq ans dans le cadre du relevé exhaustif afin d'alléger la charge des participants.

Année sous revue:

Les chiffres et les résultats commentés de cette publication se rapportent à la date du **31 décembre 2021**, soit à l'exercice comptable 2021.

Autres débouchés de l'enquête

Les résultats définitifs et condensés de cette enquête ont déjà paru via un communiqué de presse et sont disponibles en ligne depuis fin 2022. En sus de graphiques et de tableaux, la banque de données de la statistique interactive (STAT-TAB) donne la possibilité aux utilisateurs d'effectuer leur propre sélection. Les principaux résultats ont aussi paru sous la forme d'un dépliant de poche intitulé «Statistique des caisses de pensions – Principaux

résultats 2017–2021». Tous ces produits sont disponibles en ligne sur www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 13 – Sécurité sociale → Prévoyance professionnelle. L'enquête fournit également des données à d'autres acteurs de l'OFS, tels que les comptes nationaux et les comptes globaux de la protection sociale. Des chiffres sont livrés à d'autres organismes suisses comme, par exemple, à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces données sont également reprises à l'international dans les enquêtes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). Enfin, ces données intéressent généralement les milieux scientifiques et politiques, des associations, des spécialistes et le grand public.

L'institution de prévoyance comme unité statistique

L'enquête est menée exclusivement auprès des institutions de prévoyance offrant aux salariés et aux indépendants, dans le cadre du 2^e pilier, une protection contre les risques économiques liés à la vieillesse, au décès ou à l'invalidité. Le relevé est effectué auprès de toutes les institutions de prévoyance de droit public et de droit privé comptant des assurés actifs et des prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et surobligatoires. L'enquête étant obligatoire, elle porte de manière exhaustive sur ces catégories d'institutions.

Unité statistique:

IP = institution de prévoyance de droit public ou de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et/ou surobligatoires
= **caisse de pensions**

Les institutions non incluses dans l'enquête

Ne sont pas considérées dans l'enquête, les institutions de prévoyance dont l'activité se limite à une partie seulement des trois protections. C'est le cas par exemple des fondations de libre passage, des fondations de placements pour caisses de pensions ainsi que des institutions qui n'accordent une aide qu'en cas de difficulté passagère. De plus, l'enquête ne tient pas compte des institutions dont les membres n'appartiennent pas nécessairement à une entreprise, à une administration ou à un corps de métier déterminé. Les caisses de régime de retraite, les caisses de pensions internationales ainsi que les institutions relevant du 3^e pilier ne font pas non plus partie des institutions interrogées. Enfin, les institutions de prévoyance nouvellement créées, mais pas encore en activité durant l'année sous revue, n'ont pas été prises en compte.

Publication complémentaire sur les fonds de bienfaisance

Dans le cadre de la présente enquête annuelle 2021, les fonds de bienfaisance, les fondations de financement, les caisses de retraite anticipée ainsi que les caisses fermées pour rentiers et les institutions de prévoyance gelées ou sur le point de cesser leurs activités n'ont été consultés que sur le total du bilan. C'est pourquoi aucune donnée relative à cette partie (1244 institutions de prévoyance, total du bilan de 20,3 milliards de francs) de la prévoyance professionnelle n'est publiée. Des données plus détaillées sont relevées tous les cinq ans dans le cadre du relevé exhaustif. Les derniers résultats sont consultables en ligne dans la publication «Les fonds de bienfaisance en Suisse en 2020».

Institutions interrogées durant l'exercice 2021:

1389 caisses de pensions (cette publication)

1244 institutions telles que fonds de bienfaisance (total du bilan)

Glossaire

Actifs/passifs de contrats d'assurance

Valeurs des contrats de réassurance auprès de compagnies d'assurance pour couvrir les engagements des institutions de prévoyance vis-à-vis de leurs assurés.

Avoir de vieillesse

Ensemble des bonifications de vieillesse annuelles créditées aux assurés, ainsi que des *prestations de libre passage* et des *rachats* volontaires, le tout majoré des *intérêts*. L'avoir de vieillesse LPP est la part provenant du minimum LPP obligatoire. Cette part doit être comptabilisée séparément (comptes témoins).

Caisse de pensions

se référer à *institution de prévoyance (IP)*

Capital de prévoyance

Capital de couverture nécessaire au financement de tous les engagements réglementaires pris envers les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes. Il s'agit des *avoirs de vieillesse* et de la valeur actuelle des rentes acquises (y compris les *intérêts*) au jour déterminant.

Capitalisation partielle

Le choix de régime de financement de certaines institutions de prévoyance de *droit public* selon l'art. 72a de la LPP. Les institutions en capitalisation partielle bénéficient de la garantie de l'État (au sens de l'art. 72c de la LPP) pour leurs engagements.

Cotisations des assurés actifs

Versements réglementaires effectués par les salariés pour la prévoyance, composés des cotisations d'épargne vieillesse, ainsi que des éventuelles cotisations des risques et des contributions aux *frais d'administration*.

Cotisations des employeurs

Versements réglementaires effectués par les employeurs pour la prévoyance, composés des cotisations d'épargne vieillesse, des cotisations des risques ainsi que des contributions aux *frais d'administration*. La somme de ces cotisations doit être au moins égale à la somme des *cotisations des assurés actifs* (selon l'art. 66, al. 1 de la LPP).

Couverture des risques

se référer au *tableau T3* à la fin du glossaire

Découvert

Si le *taux de couverture* d'une institution de prévoyance est inférieur à 100%, il existe un découvert. Dans cette publication, cela inclut également les engagements non capitalisés des institutions de *droit public* en *capitalisation partielle*.

Enregistrement LPP

Toutes les institutions de prévoyance qui pratiquent le régime de l'assurance obligatoire de la LPP doivent se faire enregistrer dans le registre de la prévoyance professionnelle (selon l'art. 48 de la LPP).

Forme administrative

se référer au *tableau T2* à la fin du glossaire

Forme juridique

se référer au *tableau T1* à la fin du glossaire

Frais d'administration

Dans cette publication, les frais d'administration visibles dans le compte d'exploitation (au sens de l'art. 48a, al. 1 de l'OPP2) incluent séparément les frais liés à l'administration directe des caisses de pensions et ceux liés à la gestion de leur fortune.

Frais TER

Indication d'une partie des frais de gestion de la fortune liée aux placements collectifs. Conformément aux Directives n° 02/2013 du 23.04.2013 de la CHS PP, ces charges doivent être indiquées séparément dans l'annexe aux comptes, tout comme le taux de transparence associé aux frais liés à l'ensemble des placements.

Institution de prévoyance (IP)

Institution finançant des prestations périodiques (rentes) et/ou uniques (capital) à l'âge de la retraite et dans les cas de risques de décès et d'invalidité. Il s'agit de l'unité statistique de cette enquête et le mot «caisse de pensions» est alternativement utilisé dans cette publication.

Placements alternatifs

Une catégorie des placements comprenant tous les placements alternatifs autorisés selon l'art. 53, al. 1 de l'OPP2. Dans cette publication, cela inclut notamment Private Equity, Hedge Funds, Insurance Linked Securities, matières premières et infrastructures. Conformément à l'art. 53, al. 4 de l'OPP2, tous les placements alternatifs sont aussi des *placements collectifs*.

Placements collectifs

Placements en capital (au sens de l'art. 56 de l'OPP2) investis par le biais de fonds ou fondations de placements ainsi que de sociétés d'investissement.

Plan enveloppant

Plan de prévoyance réunissant des prestations obligatoires ainsi que surobligatoires.

Plan minimum LPP

Plan de prévoyance ne couvrant que la partie obligatoire.

Prestations de libre passage

Ensemble des *avoirs de vieillesse* (ou valeur des prestations acquises en *primauté des prestations*) qui doivent être transférées en cas de changement ou arrêt d'emploi d'un assuré. Les comptes ou dépôts auprès des fondations de libre passage ou les polices de libre passage auprès des compagnies d'assurance en font également partie. Ces prestations sont régies dans le cadre de la LFLP.

Primauté des cotisations

Les prestations de vieillesse sont fixées sur la base de l'*avoir de vieillesse* épargné grâce aux cotisations. Le régime légal obligatoire est établi sur la base de ce système.

Primauté des prestations

L'ensemble des prestations sont prédéterminées, et ce en pourcentage du salaire assuré.

Provisions techniques

Provisions dans le but de couvrir les risques actuariels supportés par l'institution de prévoyance elle-même (p. ex. pour l'augmentation de l'espérance de vie ou pour le changement de paramètres techniques).

Rachat

Un assuré actif a le droit de verser des sommes de rachat auprès de son institution de prévoyance afin d'atteindre les prestations maximales prévues par le règlement.

Réserve de fluctuation de valeur

Réserve admise selon *Swiss GAAP RPC 26* permettant de lisser sur plusieurs exercices comptables les variations temporaires liées à la comptabilisation des actifs aux valeurs du marché. L'institution de prévoyance détermine individuellement la valeur cible de cette réserve selon des critères de risques liés aux placements.

Résultat net des placements

Ce résultat inclut les produits directs des placements (p. ex. intérêts et dividendes) ainsi que les changements de valeurs des placements (gains ou pertes réalisé(e)s ou non), et est déduit des frais d'administration liés à la gestion de la fortune.

Swiss GAAP RPC 26

Normes comptables suisses relatives à la présentation des comptes des institutions de prévoyance (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004 et remaniées au 1^{er} janvier 2014). Les actifs sont évalués à la valeur actuelle applicable à la date de clôture des comptes. Des informations complémentaires au bilan et au compte d'exploitation doivent figurer dans l'annexe.

Table de mortalité

Table de probabilités et ordres de survie servant à calculer les engagements nécessaires. Cette table peut être périodique ou de génération. La table de génération intègre l'hypothèse de l'allongement futur de l'espérance de vie.

Taux de couverture

Rapport entre la fortune de prévoyance disponible et le *capital de prévoyance*, selon l'art. 44, al. 1 et l'annexe de l'OPP2.

Taux d'intérêt crédité

Taux d'intérêt effectif appliqué à l'*avoir de vieillesse* pour la rémunération du capital épargné.

Taux d'intérêt technique

Taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations futures (et des cotisations futures en *primauté des prestations*).

Forme juridique d'une institution de prévoyance (IP)		T 1
Droit privé	IP créée par les employeurs en faveur de leurs salariés et de leurs proches sous la forme d'une fondation ou d'une société coopérative.	
Droit public	IP créée en règle générale pour les salariés de la Confédération, des cantons et des communes. Dans certains cas, d'autres employeurs sans lien apparent peuvent également être affiliés à l'institution.	
Forme administrative d'une institution de prévoyance (IP)		T 2
Fondation collective	IP qui est le plus souvent créée par une compagnie d'assurance, une banque ou une société fiduciaire afin de permettre à des employeurs indépendants les uns des autres de s'affilier. Chaque contrat d'affiliation (collectif d'assurés) constitue une œuvre de prévoyance et une comptabilité séparée est tenue.	
Fondation commune	IP qui est le plus souvent créée par une association professionnelle afin de permettre aux employeurs faisant partie de cette organisation, mais financièrement et juridiquement indépendants les uns des autres, de s'affilier. Contrairement aux <i>fondations collectives</i> , elles tiennent généralement une comptabilité commune.	
Couverture des risques d'une institution de prévoyance (IP)		T 3
Autonome (sans réassurance)	IP qui supporte l'intégralité des risques de vieillesse, de décès et d'invalidité.	
Autonome (avec assurance excess-of-loss/stop-loss)	IP qui couvre toutes les prestations et réassure uniquement les risques de pointe.	
Semi-autonome (rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance)	IP qui prend à sa charge les rentes de vieillesse ou verse le capital aux destinataires. Les risques de décès et/ou d'invalidité sont entièrement pris en charge par une compagnie d'assurance.	
Semi-autonome (constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance)	IP qui constitue uniquement l'épargne vieillesse pour acheter des rentes de vieillesse auprès d'une compagnie d'assurance. Tous les risques restants sont couverts par une compagnie d'assurance.	
Collective (couverture de tous les risques par une compagnie d'assurance)	IP qui réassure l'intégralité des risques auprès d'une compagnie d'assurance. Ce transfert des risques ne doit pas être confondu avec l'affiliation d'un employeur auprès d'une <i>fondation collective</i> , d'où l'appellation «dite collective» dans cette publication.	
art. 1e OPP2	Institutions de prévoyance selon l'art. 1e OPP2 – choix de la stratégie de placement	

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (+41 58 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

+41 58 463 60 11, info@bfs.admin.ch

La publication de la statistique des caisses de pensions 2021 rend compte des résultats agrégés de l'enquête annuelle portant sur l'exercice 2021. Outre les éléments relatifs à la conception de l'enquête, elle donne une idée globale du paysage suisse et de l'évolution des institutions de prévoyance avec assurés actifs et prestations réglementaires. Les résultats commentés apportent des chiffres et des informations sur la situation des institutions de prévoyance et de leurs assurés et prestations ainsi que sur la partie comptable (bilan et compte d'exploitation) et technique. Un glossaire de termes théoriques et spécifiques à l'enquête complète cette publication.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. +41 58 463 60 60

Numéro OFS

135-2102

ISBN

978-3-303-13215-9

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) n° 1, «**Pas de pauvreté**», de l'Agenda 2030 des Nations Unies. En Suisse, c'est le système d'indicateurs MONET 2030 qui assure le suivi de la mise en œuvre de ces objectifs.



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch